

*Assurance-santé—Loi*

[Traduction]

**LA LOI CANADIENNE SUR LA SANTÉ**

## MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 16 janvier 1984, de la motion de M<sup>me</sup> Bégin: Que le projet de loi C-3, concernant les contributions pécuniaires du Canada aux services de santé assurés pris en charge par les régimes provinciaux d'assurance-santé et les montants payables par le Canada pour les programmes de services complémentaires de santé et tendant à modifier certaines lois en conséquence, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

**L'hon. Gerald Regan (ministre du Commerce extérieur):** Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de prendre la parole en faveur de cette mesure et de dire quelques mots pour expliquer ma position. Je crois que les régimes d'assurance-maladie et d'assurance-hospitalisation du Canada ont non seulement été un franc succès, mais qu'ils sont devenus l'une des grandes réalisations de la société canadienne. Dans une grande mesure, ces programmes ont contribué plus que bien d'autres choses à nous distinguer d'autres pays qui n'ont pas eu l'avantage de se doter de programmes aussi bien conçus que nos régimes d'hospitalisation et de soins de santé. Je crois que l'on peut qualifier ces programmes de grandes premières canadiennes. Nous pouvons notamment nous targuer de mieux soigner nos citoyens que nos cousins des États-Unis et d'être moins socialistes que d'autres pays, qui ont abordé le problème des soins de santé sous un angle complètement différent.

Ce qui ressort avant tout de notre régime, c'est que, dans l'ensemble, il a donné des résultats très satisfaisants. Il n'est pas parfait, il est entaché de certaines lacunes. En fait, je suis certain que nous convenons tous qu'il y a d'autres aspects de la santé publique et de la sécurité sociale qui pourraient avantageusement être englobés dans cette association des gouvernements fédéral et provinciaux, bien qu'ils n'aient pas encore été touchés par ces ententes qui sont en vigueur depuis si longtemps.

Je crois qu'il faut dire très clairement que ce qui nous préoccupe aujourd'hui, dans ce débat, c'est de protéger ce régime contre certains changements qui pourraient survenir.

Je n'ai pas préparé de notes très fouillées pour ce discours, mais j'ai mûrement réfléchi pendant quelques mois à cette mesure et aux changements que nous proposons d'apporter à la loi.

Ayant fait partie d'un gouvernement provincial obligé de trouver de l'argent pour les programmes, j'ai évidemment participé à l'administration du régime d'assurance-maladie et d'assurance-hospitalisation en me plaçant au point de vue des provinces. Il est bien vrai que pour certaines provinces comme la Nouvelle-Écosse, il n'est jamais facile de trouver l'argent nécessaire pour les programmes importants, notamment l'assurance-hospitalisation et l'assurance-maladie et d'une façon générale, pour les programmes importants pour le public. Depuis quatre ans, je fais partie du gouvernement national. Par conséquent, je comprends les pressions qui s'exercent des deux côtés lorsqu'il s'agit de trouver l'argent nécessaire et

d'exécuter l'entente de manière à protéger les intérêts des Canadiens tout en utilisant avec prudence l'argent des provinces et du gouvernement fédéral.

Avec un recul de 15 ou 25 ans, je crois que les deux programmes ont apporté beaucoup aux provinces. Les provinces s'en sont bien tirées. Le gouvernement national a payé plus de la moitié des frais et pourtant les provinces ont eu tous les avantages de l'administration. Je vous le dis à la lumière du peu d'expérience que j'ai, monsieur le Président, ce système offre des avantages et le gouvernement chargé de l'administration peut réaliser des économies.

Cela est vrai pour tous les programmes fédéraux-provinciaux à frais partagés exécutés de façon à répondre le mieux possible aux besoins des Canadiens car, dans bien des cas, un gouvernement qui est plus proche de la population est plus en mesure de s'occuper de l'administration. Par contre, il peut être tenté de vouloir récolter tous les honneurs pour un programme et de reprocher au gouvernement fédéral d'Ottawa de ne pas donner assez d'argent, peu importe la somme qu'il a donnée.

A en juger d'après l'avis d'experts financiers sur ces programmes, on ne peut pas reprocher à Ottawa de ne pas avoir payé sa part. Dans huit provinces sur dix, le gouvernement fédéral paye plus de la moitié, même d'après la nouvelle formule découlant du financement en bloc; le gouvernement fédéral a payé la plus grosse part et j'estime donc que cette association a été bonne et juste pour les provinces qui se sont chargées de l'administration. Il est malheureusement toujours difficile d'apaiser la voix des factions et des problèmes politiques surgissent parfois lorsque les gouvernements provinciaux n'ont pas la même doctrine politique que le gouvernement fédéral.

Le gouvernement fédéral et les provinces doivent admettre que la caisse du gouvernement national, pas plus que celle des gouvernements provinciaux, n'est pas une source intarissable. Il faut admettre aussi que le gouvernement national, à l'instar de celui de la plupart des autres pays, a la même difficulté que les provinces à trouver l'argent nécessaire, dans le cadre d'un régime fiscal raisonnable, pour financer les services importants que le public demande et dont il a besoin.

• (1520)

J'ai brossé cette toile de fond avant d'en arriver à la question des frais modérateurs, moyen commode, je l'avoue, pour les provinces de recueillir des fonds supplémentaires. Toutes ne l'ont pas encore employé, mais la tendance s'accroît en ce sens, alors qu'on risque ainsi de saper un régime qui a procuré d'énormes avantages aux Canadiens. C'est pourquoi le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M<sup>me</sup> Bégin) mérite toutes nos félicitations pour son initiative.

Selon le dicton, mieux vaut prévenir que guérir. C'est un axiome qui tombe à point. Si nous attendons que l'imposition de frais modérateurs se généralise, nous aurons alors beaucoup plus de mal à la supprimer. En outre, les provinces ont intérêt à savoir exactement à quoi s'en tenir sur les intentions du gouvernement canadien en la matière.